

COMMUNE D'ALBERTVILLE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 FEVRIER 2015



VU, POUR AFFICHAGE,

LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

Le vingt-trois février deux mille quinze à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal d'Albertville, convoqués le dix-sept février 2015, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de madame Martine BERTHET, maire d'Albertville.

Étaient présents : Martine BERTHET, maire

Vincent ROLLAND, Catherine TERRAZ, Frédéric BURNIER FRAMBORET, Christelle SEVESSAND, Jean-François BRUGNON, Jacqueline ROUX, Yves DUJOL, Pascale MASOERO, Hervé BERNAILLE, Josiane CURT, Maurice MONTJOVET, Jean MARTINATO, Marie Agnès LEROUX, Fabrice ZANIVAN, Valérie ROUGERON, David GUILLOT, Esman ERGUL, Marie-Christine VANHOUTTE, Aziz ABBAS, Bérénice LACOMBE, Chloé CHENAL, Pierre POINTET, Claude BESEVAL, Dominique RUAZ, Philippe PERRIER, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Claudie LEGER, Michel BATAILLER, Valérie AINAUD, Laurent GRAZIANO nouveau conseiller municipal installé à la présente séance.

Étaient excusés :

Jean-Pierre JARRE qui a donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Muriel THEATE qui a donné pouvoir à Pascale MASOERO

Le quorum étant atteint (31 personnes), le conseil peut valablement délibérer sous la présidence de Martine BERTHET, maire.

Chloé CHENAL est élue secrétaire de séance.

Conformément au code général des collectivités territoriales, la séance a été publique et le compte-rendu affiché dans les délais légaux.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014.

LE PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2014 EST APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2015

1°INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Martine BERTHET

Monsieur Jean-Pierre SAINT-GERMAIN a adressé sa démission de son mandat de conseiller municipal.

Dès lors, en vertu de l'article L.270 du code électoral qui stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit », et considérant que madame Nicole MARTIN, monsieur Christian GARIN et madame Gilberte REGAZZONI ont fait connaître successivement leur volonté de ne pas siéger, il y a lieu d'installer sans formalisme particulier, monsieur Laurent GRAZIANO.

Il convient uniquement de consigner l'installation de monsieur Laurent GRAZIANO au procès-verbal de la présente séance qui devra faire l'objet d'un affichage selon les règles de publicité habituelles applicables.

Je vous demande de prendre acte de l'installation officielle de monsieur Laurent GRAZIANO, étant précisé qu'en cours de séance, il sera procédé à la modification des désignations.

2° Mise à disposition d'un agent auprès de la communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL)

Pascale MASOËRO

La communauté de communes de la région d'Albertville (Co.RAL) est à la recherche de chauffeurs/rippeurs afin de stabiliser son effectif de collecte des déchets. Dans ce cadre, cette collectivité offre l'opportunité à des agents titulaires des communes membres de rejoindre la Co.RAL.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la commission administrative paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant.

Les conditions de la mise à disposition sont précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale après accord de l'agent intéressé.

Un agent municipal a sollicité sa mise à disposition à temps complet auprès de la Co.RAL pour une durée de six mois afin d'occuper cet emploi. Il s'agit d'un agent titulaire détenant le grade d'adjoint technique de 1ère classe, relevant du secteur voirie, au sein du centre technique municipal.

La commission administrative paritaire a été saisie pour avis le 26 janvier 2015 et l'agent a donné son accord pour être mis à disposition auprès de la Co.RAL à compter du 1er avril 2015.

3° Gymnase municipal 19 rue des fleurs

Martine BERTHET

4° Décisions en vertu de la délibération du 22 avril 2014 accordant délégation au maire

Hervé BERNAILLE

- **Décision de création d'un tarif**

Décision en date du 5 février 2015 : création d'un tarif pour la location des mini tennis du bâtiment CEBAL, pour la période du 6 au 13 février 2015, fixé comme suit : location de mini tennis : 51 €

- **Décision concernant la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans**

Date décision	Bénéficiaire	Adresse	Durée	Nature des locaux	Conditions
25/01/15	CARRE Pierre	Farette	01/01/2015 Reconstruction	Terrain parcelle D715 Réservoir Farette	Gracieux
19/01/15	CYCLOTOURISTES ALBERTVILLOIS	Maison des associations 21 Rue G. Lamarque	01/01/2015 31/12/2018	Bureau n°215 , 2ème étage Local stockage 54,84 m²	590,12 €
19/01/15	THEATRE DU SYCOMORE	3 Rue Suarez	01/01/15 31/12/15	52,61 m² de stockage	157,83
16/01/15	JARDINS FAMILIAUX	3 Rue Suarez	01/01/15 31/12/15	32,37 m² dont un bureau de 17,66 m²	Gracieux
04/02/15	DOLCE VITA	19 Montée Adolphe Hugues	01/01/15 31/12/15	Salle de stockage de 50,35 m²	Gracieux
19/01/15	CYCLOTOURISTES ALBERTVILLOIS	11 Avenue de Chasseurs Alpins	01/01/15 31/12/15	95,63 m² dont 50,63 m² de bureaux et 45 m² de stockage	6,36 € <i>Charges comprises</i>
25/01/15	CLUB DE PLONGEE SOUS MARINE	11 Avenue de Chasseurs Alpins	01/01/15 31/12/15	178,43 m² de locaux de stockage	236,49 € <i>Charges comprises</i>
23/01/15	CROIX ROUGE	2 Rue Pargoud	01/01/15 31/12/15	282,65 m² de locaux soit : 238,24 m² de bureaux 44,41 m² de stockage	3754,48 € <i>Charges comprises</i>
27/01/15	EMRA	Salle René Cassin – Sous sol niveau 1	01/01/15 31/12/15	234,30 m² soit : 24,69 m² de stockage 209,62 m² de bureau/salle répétition	3260,29 € <i>Charges comprises</i>
04/02/15	GRAND BIVOUCAC	HDA – 88 rue République	01/01/15 31/12/15	194,61 m² dont 112,79 m² de bureaux 81,82 m² de stockage	1 959,87 € <i>Charges comprises</i>
03/02/15	COMITE DES FETES	Clos des Capucins	01/01/15 31/12/15	30 m² de garage et stockage	Gracieux
04/02/15	ALLUMES DU CHROME	Clos des Capucins	01/01/15 31/12/15	15 m² de garage et stockage	Gracieux
27/01/15	LDH	13 Avenue du Val des Roses	01/01/15 31/12/15	Appartement de type F4, situé au 3ème étage D'une superficie d'environ 71 m²,	Gracieux
27/01/15	LDH	208 Av du Pt de Rhonne	01/01/15 31/12/15	Appartement de type F3, situé au 1er étage D'une superficie de 71,60 m²	Gracieux
13/01/15	ARSAVI	13 Avenue du Val des Roses	01/01/15 31/12/15	Appartement « neutre » de type F4, situé au 1er étage, D'une superficie d'environ 69 m²	1048,80 € <i>Charges comprises</i>
13/01/15	ARSAVI	2 Avenue Victor Hugo	01/01/15 31/12/15	bureaux d'une surface de 64,83 m² dans les locaux de la Maison de la justice et du droit	985,42 € <i>Charges comprises</i>
23/01/15	CAF	4 Route de Pallud	01/01/15 31/12/15	4 bureaux de 93,91 m²	219,52
23/01/15	CAF	21 Rue des Fleurs	01/01/15 31/12/15	Bâtiment B 75,08 m² Entrée 1 – 4,80 m² Bureau 1 – 11,32 m² Bureau 2 – 12,49 m² Bureau 3 – 12,54 m² Bureau 4 – 12,54 m² Bureau 4 bis – 11,39 m² Sanitaires – 4,55 m² Couloir – 5,47 m²	Gracieux
28/01/15	AMICALE VILLE ALBERTVILLE	21 Rue G. Lamarque	01/04/15 31/03/18	Bureau n°217, 2ème étage de 18 m² Salle d'attente, 2ème étage de 9,58 m²	Gracieux
19/01/15	PETREQUIN Christian	2 Place de Conflans	01/02/15 31/01/16	Local commercial de 16,20 m²	2 280,00 €

5° Remerciements

Martine BERTHET

Les associations suivantes remercient la municipalité pour l'octroi de subventions :

- l'association France Palestine solidarité
- Le comité de Savoie de la Ligue contre le cancer
- l'association SOS Femmes violences
- le comité d'Albertville du Secours populaire Français
- l'association des anciens combattants d'Albertville

6° Événements familiaux

Martine BERTHET

Au nom du conseil municipal, madame le maire adresse ses sincères condoléances à :

- Géraldine JACQUET, rédacteur principal 1ère classe au sein du service droits des sols – PLU-Foncier, pour le décès de son beau-père survenu le 18 janvier 2015 ;
- Hélène KACED, adjoint technique 2ème classe au sein du service vie scolaire, pour le décès de son époux survenu le 7 février 2015.

7° Le prochain conseil municipal est programmé

Lundi 16 mars 2015 à 18h30.

DELIBERATIONS

Jean MARTINATO quitte la séance le temps de l'examen et du vote des questions 1-1-1 et 1-2-1.

Le quorum est réapprécié (30 personnes)

1-1-1 Budget principal – Décision modificative n°2

Approbation de la décision modificative n°2 qui s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de – 73 816,00 euros en fonctionnement et à + 413 000,00 euros en investissement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSECTIONS**

Vincent ROLLAND, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, et Claudie LEGER quittent la séance.

Le quorum est réapprécié (26 personnes)

1-2-1 Convention d'objectifs avec le Grand Bivouac

La subvention attribuée à l'association Le Grand Bivouac est fixée à **80 000 euros** pour l'année 2015.

Approbation de la convention d'objectifs proposée pour l'association Le Grand Bivouac d'Albertville et autorisation à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer la convention correspondante avec le Président de l'association.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 5 ABSTENTIONS**

Jean MARTINATO, Vincent ROLLAND, Jacqueline ROUX, Pascale MASOERO, et Claudie LEGER rejoignent la séance.

Le quorum est réapprécié (31 personnes)

1-2-2 Subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association ADN-Artiste Compagnie – Festival D-viation

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association ADN Artiste Compagnie pour soutenir l'association dans l'organisation du Festival D-viation.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-1 Convention de mise à disposition de services entre le syndicat Arlysère et la commune -Avenant

Approbation d'un avenant d'un an pour prolonger la convention de mise à disposition de services par l'Arlysère au profit de la commune pour la réalisation des contrôles réglementaires de conformité liés aux autorisations du droit des sols au regard du code de l'urbanisme.

Autorisation de signature à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer ledit avenant ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-2 Création du pôle urbanisme Arlysère – Adhésion de la commune

Approbation de la création du pôle urbanisme au sein du syndicat Arlysère et l'adhésion de la commune d'Albertville.

Ce service prévoit de prendre en charge l'instruction de l'ensemble des demandes d'autorisation des droits des sols mais assurera également un appui en termes d'urbanisme de planification (PLU-PLH), urbanisme opérationnel, conseil architectural, assistance juridique, SIG, coordination avec les services concessionnaires et autres administrations.

Il est ouvert à l'ensemble des communes des communautés de communes adhérentes au syndicat Arlysère et la charge financière sera intégralement supportée par le syndicat pendant l'année 2015, première année de mise en service, à l'exception des contrôles de conformité.

Approbation de la convention de mise à disposition du service urbanisme du syndicat Arlysère pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;l ;

Autorisation à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer tout acte afférent à ce dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-1-3 Convention entre la Co.RAL et la commune d'Albertville pour la mise en place d'une ligne de transports pour desservir Conflans

Création d'une nouvelle ligne urbaine « J » desservant Conflans le samedi, avec six rotations entre la Gare et Conflans, entre 9 heures et 18 heures.

Coût estimatif annuel : 15 220 euros HT à la charge de la commune.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-2 Commission commerce, tourisme animation – Désignation

Désignation de monsieur Laurent GRAZIANO à la commission commerce, tourisme animation en remplacement de monsieur Jean-Pierre SAINT-GERMAIN

**LAURENT GRAZIANO EST ÉLU AVEC 33 VOIX POUR SIÉGER
À LA COMMISSION COMMERCE, TOURISME ANIMATION**

2-3 Commission cadre de vie – Composition et désignation

Approbation de l'augmentation du nombre de membres de la commission cadre de vie pour le porter à onze membres outre Madame le maire, présidente.

Désignation de monsieur Pierre POINTET au sein de la commission.

**PIERRE POINTET EST ÉLU AVEC 33 VOIX POUR SIÉGER
À LA COMMISSION CADRE DE VIE**

2-4 Société d'économie mixte des 4 Vallées (SEM 4V) - Désignation

Désignation de monsieur Laurent GRAZIANO d'un nouveau conseiller municipal représentant la commune au sein du conseil d'administration de la SEM 4V, suite à la démission de Jean-Pierre SAINT-GERMAIN.

**LAURENT GRAZIANO EST ÉLU AVEC 33 VOIX POUR SIÉGER
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM 4V**

2-5 Maison du tourisme – Désignation

Désignation de monsieur Laurent GRAZIANO, nouveau conseiller municipal au sein du conseil d'administration de la Maison du tourisme, suite à la démission de Jean-Pierre SAINT-GERMAIN.

**LAURENT GRAZIANO EST ÉLU AVEC 33 VOIX POUR SIÉGER
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DU TOURISME**

2-6 Création du comité consultatif des jumelages et pactes d'amitié

Création d'un comité consultatif des jumelages et pactes d'amitié présidé par madame Le maire ou en son absence par Jacqueline ROUX, adjointe déléguée au commerce, à l'animation, aux jumelages et pactes d'amitié ;

Désignation au sein du comité consultatif des onze conseillers municipaux : Jacqueline ROUX, Vincent ROLLAND, Jean-François BRUGNON, Christelle SEVESSAND, Pascale MASOERO, Bérénice LACOMBE, Josiane CURT, Marie Agnès LEROUX, Claude BESEVAL, Noëlle AZNAR-MOLLIEX, Valérie AINAUD ;

Ouverture du comité aux associations, à des personnes du monde scolaire, à des agents municipaux ainsi qu'à des personnes qualifiées et de décider de désigner au sein du comité au titre des personnes extérieures :

- des représentants du comité de jumelage ;
- des représentants d'associations ou de structures publiques (Co.RAL : Ecole de Musique et de Danse, Dôme-Médiathèque, Théâtre, Cinéma, Gambetta...) œuvrant dans les domaines sportifs, culturels, artistiques, sociaux, économiques, de loisirs et internationaux ;
- un représentant par établissement Albertvillois du secondaire : Jean Moulin, Combe de Savoie, Pierre Grange, EREA, Grand Arc, Jeanne d'Arc, un représentant par établissement du primaire (Plaine de Conflans, Champ de Mars, Louis Pasteur, Val des Roses, Albert Bar, Raymond Noël, St François) et/ou l'inspecteur de l'Académie ;
- des personnes qualifiées ;
- des agents municipaux dont les missions sont en lien avec le jumelage.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

2-7 Convention de mise à disposition de services entre le CCAS et la commune d'Albertville

Approbation de la convention de mise à disposition de services entre la commune et le CCAS d'Albertville.

Autorisation à madame le maire à signer la convention ainsi que toute pièce afférente au dossier.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

3-1 Modification du tableau des effectifs

Création des postes suivants à compter du 1er mars 2015 :

trois postes relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale
qui seront pourvus par voie statutaire par des agents titulaires

deux postes d'agents de surveillance de la voie publique (ASVP)

Les missions principales dévolues à ces emplois seront :

la surveillance de la voie publique : stationnement, certificat d'assurance, atteintes à la propreté et à la salubrité

la participation à des missions de prévention aux abords des écoles et des autres bâtiments ou lieux publics

le renseignement des usagers des voies publiques

Ces emplois d'ASVP à temps complet sont prévus pour une durée de trois ans. La rémunération sera fixée en référence au 1er échelon de l'échelle 3 de la fonction publique territoriale

A compter du 1er avril 2015, création d'un poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet pour permettre le recrutement d'un conseiller de prévention au service des ressources humaines.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-1 Projet d'institution du droit de préemption des commerces

Approbation du projet d'institution du droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux, les baux commerciaux et les terrains faisant l'objet d'un projet d'aménagement commercial dans le périmètre de sauvegarde tel que proposé : le centre-ville (compris entre la rue Mugnier, l'avenue Victor Hugo, l'avenue Jean-Jaurès et l'avenue des chasseurs alpins), la place Charles Albert et la Cité de Conflans.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-1-2 Engagement de la procédure de création de la ZAC du campus olympique et modalités de la concertation

Approbation de l'initiative de la création d'une zone d'aménagement concerté dite « Campus Olympique » ;

Approbation des objectifs de la zone d'aménagement concerté dite « Campus Olympique » ;

Approbation des modalités de la concertation préalable à ce projet d'aménagement ;

Autorisation à madame le maire ou un adjoint en ayant la délégation, à accomplir toutes les formalités pour mener à bien cette opération d'aménagement, notamment les études préalables.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par la réglementation en vigueur.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Bérénice LACOMBE et Frédéric BURNIER FRAMBORET quittent la séance.
Le quorum est réapprécié (29 personnes)**

4-2-1 Cession à la SARL ANTONIN - Impasse Ferdinand Voiron

Cession à la S.A.R.L. ANTONIN de la parcelle communale cadastrée section AV n°430 sise impasse Ferdinand Voiron d'une contenance de 217 m² au prix de 24 000 euros (vingt-quatre mille euros).

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Bérénice LACOMBE et Frédéric BURNIER FRAMBORET rejoignent la séance.
Yves DUJOL quitte la séance.
Le quorum est réapprécié (30 personnes)**

4-2-2 Désaffectation et déclassement du domaine public d'une emprise foncière sise rue de la poste pour l'aménagement de l'escalier de secours du bâtiment de la poste

Désaffectation et déclassement du domaine public de l'emprise foncière d'environ 13 m² sise rue de la Poste.

Etablissement d'un document d'arpentage faisant apparaître cette parcelle dans le domaine privé de la commune.

Autorisation à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à accomplir toutes les formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Yves DUJOL rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (31 personnes)**

4-2-3 Convention de servitude de passage avec ERDF pour la création d'un réseau souterrain - Cours de l'Hôtel de ville

Instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur les parcelles cadastrées section AI n°172-175-176-177 sises cours de l'Hôtel de Ville, pour une canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre de large, sur une longueur totale d'environ 60 mètres, pour des bornes de repérage et pour des coffrets.

Approbation des termes de la convention à intervenir avec ERDF.

Autorisation à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention de servitude de passage , et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

4-2-4 Convention de servitude de passage avec ERDF pour la création d'un réseau souterrain - 21 rue Georges Lamarque

Instauration d'une servitude de passage au profit d'ERDF sur la parcelle cadastrée section AB n°136 sise 21 rue Georges Lamarque pour une canalisation souterraine dans une bande de 1 mètre de large, sur une longueur totale d'environ 37 mètres, pour des bornes de repérage et pour des coffrets.

Approbation des termes de la convention à intervenir avec ERDF.

Autorisation à madame le maire ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation à signer ladite convention de servitude de passage , et à accomplir toutes formalités à cet effet.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Vincent ROLLAND quitte la séance.
Le quorum est réapprécié (30 personnes)**

5-1 Visites guidées – Convention de partenariat avec Savoie Mont Blanc Réservation - Renouvellement

Autorisation de signature de la convention de partenariat avec Savoie Mont Blanc Réservation pour la période 2015-2017.

Octroi d'une commission de 5 % à Savoie Mont Blanc Réservation sur les factures des groupes adressés par la centrale de réservation et d'accord d'une gratuité au chauffeur et pour une personne toutes les 25 personnes payantes.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**Vincent ROLLAND rejoint la séance.
Le quorum est réapprécié (31 personnes)**

6-1 Convention entre la commune d'Albertville et All Road - Coupe du monde de VTT trial

Autorisation de signature d'une convention avec la société All Road, organisatrice le 22 et 23 août 2015, de la 4ème manche de la coupe du monde de VTT trial, portant à la charge de la collectivité, outre la participation financière d'un montant de 76 229 euros HT, la préparation matérielle des aires de compétitions et d'échauffement, la fourniture des protections et la mise en valeur du site, la présence de la police municipale durant les 2 jours de la manifestation et la prise en charge des formalités administratives liées à l'événement.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
AVEC 6 ABSECTIONS**

6-2 Convention avec le Comité d'Organisation du Championnat du Monde de Handball France 2017 – Organisation du Mondial de handball 2017

Approbation de la convention avec le Comité d'Organisation du Championnat du Monde de Handball France 2017, la participation financière de la commune d'Albertville pour l'organisation de cette manifestation s'élevant à 50 000 euros HT.

Autorisation à madame le maire, ou à défaut un adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

7-1 Marché de travaux de réfection ou de premier établissement de marquage de chaussées en peinture ou en résine sur les voies communales - Lancement de la consultation

Marché qui a pour but le maintien en bon état du marquage routier de la collectivité, par un contrôle systématique, un entretien préventif et une intervention rapide en cas de défaillance du marquage. L'exécution d'opérations de travaux neufs est également intégrée au marché.

Marché à prix global et forfaitaire d'une durée de 4 ans ferme envisagé.

L'estimation est d'environ 400 000 euros HT, sur la durée totale du marché.

Lancement de la consultation par application du Code des Marchés Publics, conformément à l'article L2122-21-1 du Code général des collectivités territoriales (modifié par loi n°2009-179 du 17 février 2009), suivant les bases précisées ci-dessus.

Autorisation à madame le maire ou à défaut un de ses adjoints ayant reçu délégation, à signer le marché concerné ainsi que toutes les pièces afférentes et l'exécuter.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

8-1 Chauffage et réseau de chaleur - Mission AMO - Demande de subvention auprès de l'ADEME en réponse à l'appel à projet, auprès du conseil régional Rhône Alpes, du conseil général de la Savoie et auprès de tout autre organisme

Demande de subvention auprès de l'ADEME en réponse à l'appel à projet, auprès du conseil régional Rhône Alpes, du conseil général de la Savoie et auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter une aide financière pour la réalisation d'une chaufferie (bois/gaz) et d'un réseau de chaleur pour raccorder des bâtiments publics et privés implantés sur le centre ville élargi.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

9-1 Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées – Rapport annuel 2014

Présentation du rapport 2014 de la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées, qui sera transmis, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, au préfet, au président du conseil général et au conseil départemental consultatif des personnes handicapées.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ
LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H15**